Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 10 (1874)

Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

SAINT-IMIER. 15 Septembre 1874

10e année. N° 18.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Nécrologie universelle (Suisse). — Correction des devoirs. — Correspondances vaudoise et genevoise. — Chronique bibliographique. — Chonique scolaire. — Maximes et pensées. — Partie pratique.

Nécrologie universelle.

Nous avons promis à nos lecteurs de les introduire dans cette funèbre galerie où depuis deux ans sont venus successivement prendre place les sarcophages de tant d'hommes utiles et illustres. Nous commençons par notre patrie, la Suisse, cette douloureuse revue.

I. NÉCROLOGIE SUISSE.

La Suisse a payé depuis deux ans un large tribut au trépas et se trouve représentée par plus d'une dizaine de noms dans ce palais de la mort.

Un pédagogue appenzellois, le généreux GRUNHOLZER, ouvre la série des nobles défunts. L'ancien directeur d'école normale a laissé, par son talent d'enseignement et surtout

par son grand cœur, un souvenir ineffaçable à tous ses élèves de Munchenbuchsee et à tous ceux qui ont pu jouir de ses leçons et de son commerce.

Walter Munzinger, d'Olten, professeur de droit à l'université de Berne, était non-seulement un professeur consciencieux, nourri de fortes études, un orateur éloquent, mais un homme de cœur. Il a marqué à la fin de sa vie comme l'un des chefs et comme l'orateur inspiré du vieux catholicisme dans la Suisse allemande.

Henri Jacottet, de Neuchâtel, s'était aussi voué à la science du droit dont il alliait le culte à celui des affaires publiques. Oracle du parti libéral conservateur, il avait l'estime de tous ses concitoyens et l'affection de plusieurs. Comme homme et professeur à l'académie, il inspirait le respect dû au savoir et à l'intégrité du caractère. Il laisse un ouvrage posthume important sur le droit civil neuchâtelois.

Fils d'un savant de premier ordre, Auguste de la Rive, de Genève, était lui-même l'un des physiciens les plus éminents de l'âge contemporain par ses découvertes et eut l'insigne honneur d'une agrégation aux grandes académies de Londres et Paris. Plusieurs de ses travaux ont été couronnés par elles.

Louis Agassiz, originaire d'Orbe (canton de Vaud), né à Môtiers, dans le Vully fribourgeois et mort aux Etats-Unis, a marqué comme l'un des princes de la science de la nature. Les ouvrages qui ont fait sa réputation universelle sont les écrits sur les *Poissons* et sa *Théorie des glaciers* (1840). Professeur à l'ancienne académie de Neuchâtel, il y avait fait école et acquis une célébrité qui devait encore grandir aux Etats-Unis.

Charles-Rodolphe Hagenbach, professeur de théologie à l'université de Bâle, était un esprit à la fois profond et aimable qui menait de front le culte de la poésie avec celui des sciences religieuses, et en particulier l'histoire de l'Eglise sur laquelle il a laissé un ouvrage d'une grande valeur. Par ses conférences publiques, cet esprit élevé a beaucoup contribué à répandre la connaissance de cette histoire en général et des temps de la réformation en particulier. Pénétré d'une foi éclairée en Dieu et en l'immortalité de l'âme, en Jésus-Christ et dans ses sacrements qu'il envisageait comme de divins symboles, Hagenbach était regardé comme le chef de ces théologiens de la Suisse protestante qui cherchent la conciliation entre les doctrines extrêmes de l'orthodoxie et du rationalisme.

Félix Bungener, né à Marseille, dans le Midi de la France, en 1814, nous appartient quand même et à Genève surtout par un séjour de trente-cinq ans et par les fonctions et l'influence qu'il y a exercées jusqu'à sa mort. Il y avait en lui un littérateur, un théologien et un polémiste remarquable. Comme littérateur, il avait débuté par un cours sur la poésie moderne qu'il a professé à Genève de 1839 à 1840; ce cours fut suivi de ses admirables sermons sous Louis XIV et Louis XV, et plus tard d'une étude moins admirée sur Voltaire et son temps. Le polémiste s'est fait connaître par ses écrits contre Rome et sur le concile de Trente. Le théologien, en Bungener, était ardent et exclusif. On lui a reproché avec quelque raison de n'avoir vu du 18me siècle que le mauvais côté, le côté irréligieux et subversif.

Le pasteur Jean-Henri Tschoudi, né à Glaris en 1820, dirigea d'abord une école et publia un journal pour l'instruction de la jeunesse dans le canton de Zurich. Placé ensuite à la tête de la paroisse de Glaris et depuis 1862 à la tête de la paroisse protestante fondée à Lucerne, Tschoudi, dans ces diverses positions, s'est toujours distingué par son zèle pour son Eglise et pour les écoles. Il a composé des ouvrages élémentaires estimés. A l'époque de l'incendie de Glaris, il se montra un véritable ami de Dieu et des hommes par le zèle et l'abnégation extraordinaires qu'il déploya comme président du comité de secours.

Guillaume Vischer, de Bâle, ancien professeur de l'université et conseiller d'Etat de la république de Bâle, a été, par sa science philologique, l'un des ornements de la haute école de sa ville natale, avant d'en être l'un des magistrats les plus considérés et les plus capables. On cite comme l'un de ses principaux écrits ses *Souvenirs de voyage en Grèce*. C'est dans le domaine de l'épigraphie ou science des inscriptions que s'est signalé M. Vischer. Comme président du conseil d'éducation, le savant défunt a laissé des traces salutaires de son inflence.

A Porrentruy s'est éteint à l'âge de 90 ans un vétéran de l'enseignement public et de la science, Charles-Théodore Kuhn. Né en 1784, M. Kuhn avait enseigné alternativement chez Fellenberg, à Hoffwyl, et dans les lycées de France avant d'être appelé au collége de Porrentruy par M. Stockmar, et attaché définitivement, sous les auspices de l'avoyer Neuhaus, à l'école normale du Jura, où l'auteur de ces lignes l'a connu et a joui chaque jour, pendant cinq ans, de son spirituel commerce et de ses curieux entretiens. Bien que son esprit fin et orné semblât le prédisposer à la cul-

ture des lettres, c'est aux sciences mathématiques physiques et à la chimie que se voua spécialement M. Kuhn, dont l'influence eût certainement été beaucoup plus salutaire s'il eût pu sortir d'une certaine timidité de caractère qu'on est habitué à prendre pour de la modestie et qui peut tout aussi bien venir du scepticisme ou d'un épicuréisme amoureux de ses aises.

Tous les hommes d'élite dont nous avons parlé jusqu'ici appartenaient en général à l'enseignement supérieur ou moyen. L'enseignement primaire et secondaire réclame son représentant spécial dans la personne de Jean Urwyler, mort à Langnau au mois de mai dernier. Né en 1818 à Aarwangen, Jean Urwyler était devenu instituteur sans autre étude préliminaire que celle qu'il avait faite à l'école de son village. Lorsque se doutant de ce qui lui manquait, il alla en pèlerinage à Hoffwyl, cette Mecque des instituteurs du temps. Fellenberg l'introduisit à l'école des pauvres ou Wehrlischule; mais dans cette partie de l'établissement, il n'y avait pas assez à gagner pour son développement intellectuel ; à la prière d'un ami commun, Fellenberg fit passer Urwyler dans une autre école, et, au bout de deux ans, le brave régent, muni du brevet d'*Oberlehrer* ou d'instituteur de classe supérieure, put obtenir le poste de maître d'école secondaire de Langnau. Cette école ne faisait que de naître et était pour ainsi dire encore au maillot. Mais il lui était donné de grandir et de se développer avec le nouveau maître, et grâce à lui surtout.

Une conscience scrupuleuse formait le caractère dominant du vaillant Urwyler. Il ne croyait pas s'être acquitté de ses devoirs en consacrant à ses fonctions une grande partie de la journée. Sa grande préoccupation était de se maintenir au courant de la science. Il y réussit si bien qu'on chercha plusieurs fois à l'enlever à la commune de Langnau, une fois pour le faire inspecteur d'écoles, une autre fois pour l'attacher à l'école normale. Il résista à ces séductions et fut d'autant plus apprécié des citoyens de l'Emmenthal qui le lui témoignaient de bien des façons, entre autres en bâtissant, à sa requête, une école secondaire; Urwyler, dit le *Berner-Schulblatt*, auquel nous empruntons ces détails, était un homme religieux. « Les hommes pen-» sants, disait-il, n'attendent pas la fin de leur existence

1) Le *Jura* de Porrentruy a publié un article nécrologique sur M. Kuhn dû à la plume de M. Schaller, professeur à l'école normale et qui est un bel hommage rendu au savant de l'Ajoie par un de ses disciples les plus capables. On y attribue à M. Kuhn une part à l'invention du Bleu d'outre-mer.

» pour pénétrer au-delà, et par la vie intérieure de l'esprit, » par la contemplation des œuvres et de la providence de » Dieu, ils arrivent à l'espérance et à la conviction positive » que l'esprit pensant n'est pas voué à la destruction après » la séparation du corps, mais qu'il est délivré, au contraire, » de ses chaînes et qu'il poursuit son existence avec une » force supérieure et une indépendance complète. Si l'hu- » manité prend ici-bas une place modeste dans le grand » tout de la création, l'esprit humain, lui, a la mission de » s'élever, par la pratique du bien et de la sagesse, à un » haut degré de perfection qui leur permet de vivre éter- » nellement heureux au-delà de la tombe. »

La nécrologie n'a été que trop riche, comme on le voit, et accuse bien des vides que la jeune génération n'est pas en état de remplir. S'il est un mot accrédité et cependant faux au monde, c'est celui que *tout homme se remplace.* Ce mot inventé par la médiocrité, et flatteur pour elle, ne tient pas devant une étude un peu sérieuse du passé et du présent. Nous aurons l'occasion de nous en convaincre de plus en plus dans les nécrologies des autres pays qu'il nous reste à esquisser. A. Daguet.

PS. — La nécrologie suisse a encore un deuil à enregistrer, c'est celui de M. Paul Prêtre, professeur de mathématiques à l'école normale de Porrentruy, puis maître à l'école secondaire de Tramelan, et auquel le *Progrès* a rendu un hommage mérité dans un de ses derniers numéros.

La correction des devoirs.

Voici une partie importante de la didactique, dont l'*Educateur* ne s'est occupé qu'en passant, et sur laquelle nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs, nous voulons dire la *Correction des devoirs.*

La question de savoir comment le maître doit procéder à ce travail s'élève de divers côtés, en Allemagne en particulier. Chaque jour, tel instituteur, après avoir tenu sa classe pendant plusieurs heures de la matinée et de l'après dîner emporte chez lui, pour occuper sa soirée, des piles de cahiers qu'il est appelé à corriger, ce qu'il fait ou au crayon, ou à la plume, et quelquefois avec une encre de couleur dont l'emploi sert à mieux faire ressortir les fautes. Dans d'autres écoles, ce sont les élèves eux-mêmes qui corrigent leurs fautes sous la direction du maître. Un système de si-

gnes abréviatifs est adopté pour cette correction. Toutes les corrections se font en classe. La question était à l'ordre du jour au mois de juillet dans la conférence des instituteurs, à Fribourg en Brisgau, et a donné lieu à une discussion longue et animée à laquelle ont pris part outre les maîtres, M. le conseiller d'école Rapp et M. le professeur Bauer.

On y a arrêté les dispositions suivantes:

« Les devoirs doivent être écrits non plus sur des cahiers, mais sur des feuilles volantes in-4°. Le maître marque d'un trait les fautes, les élèves les corrigent et le devoir corrigé est mis au net puis rendu au maître qui forme collection des feuilles remises pour l'examen final. On s'est aussi entendu sur la forme à donner aux signes de correction dont on a distingué plusieurs espèces. Ainsi les fautes d'orthographe sont marquées d'un signe particulier, les fautes de langue d'un signe spécial, les mots omis d'une autre façon et les expressions impropres d'un autre signe encore. Les fautes de ponctuation sont désignées également par un signe distinctif.

La correction des cahiers à domicile est, comme l'on sait, une tâche très-lourde pour le maître. Quand elle est fructueuse, l'instituteur est dédommagé de ses peines; mais elle ne l'est pas toujours, et l'homme d'école qui a passé plusieurs heures de la soirée à cette besogne fatigante pour les yeux et la tête, a souvent le chagrin de constater le peu de fruit que les élèves tirent de ce travail, le plus pénible de tous, aux yeux surtout de ceux auxquels le train de l'école, l'enseignement proprement dit et la discipline ne pèsent pas et qui portent gaîment le poids de leurs fonctions.

CORRESPONDANCES.

Genève, le 23 août 1874.

Monsieur le rédacteur de la *Suisse illustrée*, à Lausanne.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu avec surprise dans le dernier numéro de la *Suisse illustrée*, celui du 15 août, la phrase suivante qui se trouve dans un article de M. A. R.

« Nous croyons que le Jardin d'enfants de Genève, dirigé avec tant de » zèle par Mme de Portugall, a cessé d'exister, et que par conséquent celui » de Saint-Gall est le seul en Suisse qui mérite vraiment ce nom. »

Votre correspondant commet, involontairement sans doute, une grave erreur que je tiens à relever.

Il est vrai que le départ de Mme de Portugall a été pour l'institution de Chantepoulet un événement des plus regrettables; mais avant de quitter Genève, l'honorable directrice a laissé à l'une de ses élèves, Mlle Cornaz, le soin de continuer son œuvre. Le Jardin d'enfants existe donc encore et se trouve même dans un état florissant, puisqu'il compte actuellement plus de 120 élèves. La méthode Frœbel y est appliquée d'une manière complète, et je crois savoir que Mlle Cornaz ne néglige rien pour maintenir à cet utile établissement la réputation qu'il s'est justement acquise.

En outre, je dois vous annoncer qu'il existe à Plainpalais un autre Jardin d'enfants dirigé par Mlle Kessmann, et que là encore, ce sont les principes du célèbre pédagogue allemand qui servent de base à l'enseignement.

Veuillez, Monsieur le rédacteur, avoir l'obligeance d'insérer cette rectification dans vos colonnes et agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Jean PELLETIER.

Lausanne, le 17 août 1874.

Monsieur le rédacteur,

Dans le numéro 6 de l'*Educateur*, M. Maillard a cité les traitements des instituteurs dans le grand-duché de Bade. Mais les chiffres qu'il mentionne sont ceux du projet de loi, et comme les chambres ont profondément modifié ce projet, je prends la liberté de vous envoyer des données exactes:

Dans le grand-duché de Bade, les places d'instituteurs primaires sont divisées en cinq classes, selon le nombre des habitants de l'endroit. Les endroits qui comptent au-dessous de 500 âmes appartiennent à la première classe; ceux de 501 à 1,000 habitants à la deuxième classe; ceux de 1,001 à 2,500 habitants, à la troisième classe; ceux de 2,501 à 10,000 habitants, à la quatrième classe, et enfin ceux au-dessus de 10,000 habitants appartiennent à la cinquième classe.

Première classe, minimum de fr. 975 de traitement fixe, plus un minimum de fr. 150 d'écolage.

Deuxième classe, minimum de fr. 1,050 s'il n'y a qu'un seul maître; s'il y en a plusieurs, le premier reçoit un minimum de fr. 1,125, le second fr. 1,050, et cas échéant le troisième fr. 975, chacun, en outre, un minimum de fr. 185 d'écolage.

Troisième classe, minimum de fr. 975 pour le dernier, et de fr. 1,500 pour le premier instituteur, au moins fr. 225 d'écolage.

Quatrième classe, minimum de fr. 1,050 pour le dernier, fr. 2,025 pour le premier instituteur; écolage, fr. 300 au moins pour chacun.

Cinquième classe, minimum de fr. 1,125 pour le dernier, fr. 2,400 pour le premier, fr. 525 d'écolage.

Outre cela, partout le logement. D'ailleurs, la plupart des instituteurs sont chargés de la tenue des écoles de perfectionnement (les jeunes gens doivent les fréquenter pendant deux ans après avoir quitté l'école primaire, les jeunes filles un an). L'indemnité pour la tenue de ces écoles varie entre

fr. 150 à 300. Beaucoup d'entre eux sont aussi organistes avec fr. 175 à fr. 300 de traitement.

Les pensions de retraite ont été fixées comme suit: à l'âge de 65 ans, après 40 ans de service au moins, un instituteur qui occupait une place de première ou de deuxième classe obtient fr. 1,050; un de troisième classe fr. 1,200; un de quatrième classe fr. 1,375 et un de cinquième classe fr. 1,625. Proportionnellement pour moins d'années de service. Augmentation de cinq en cinq ans pour ceux qui restent à la même place.

Ajoutons encore que les jeunes gens qui sortent des séminaires ne sont pas tout de suite nommés instituteurs définitifs, ils doivent d'abord servir comme sous-maîtres ou aides en moyenne pendant quatre ans et reçoivent comme tels un traitement de fr. 875 à fr. 1,000 outre une chambre meublée.

Dans beaucoup de villages, on compte comme traitement fixe les champs, prairies, etc., qui appartiennent depuis longtemps aux postes d'instituteurs, mais comme ils sont ordinairement taxés au tiers ou au quart de ce que l'instituteur en tirerait s'il voulait les amodier, les instituteurs sont loin de s'en plaindre.

On a souvent dit que les instituteurs n'étaient jamais contents de leur position. Eh bien, lors d'un récent voyage dans le grand-duché de Bade, j'ai pu voir qu'ils savent très-bien être satisfaits dès que leur position leur permet au moins d'entretenir convenablement une famille. Puisse le nombre des satisfaits aller en augmentant aussi sur les bords du Rhône et de l'Aar, comme sur les rives du Léman.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Aug. Reitzel.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire abrégée de la Confédération suisse à l'usage des écoles et des familles, par Alexandre Daguet, quatrième édition revue, corrigée et augmentée, fr. 2»50. Lausanne, Imer et Lebet 1874. 276 pages.

Cette quatrième édition a été accrue non-seulement d'une préface nouvelle, mais de plusieurs pages, à commencer par les temps celtiques et romains, en raison de nouvelles découvertes comme par exemple celle d'un atelier monétaire des Helvètes à Aventicum où l'on a exhumé et des monnaies d'or et les coins dont on se servait pour la frappe.

Le critique érudit de la feuille bibliographique de Zurich, M. Strickler, auteur lui-même d'un abrégé très-exact en général de l'histoire nationale, avait signalé comme une faute d'histoire l'orthographe du mot *Zæhringen* que les plus anciens textes orthographient Zœringen. L'auteur s'est conformé avec plaisir à cette nouvelle orthographe, tout en faisant observer à qui de droit que l'ancienne orthographe est encore employée par de savants historiens comme M. de Wattenwyl-Diesbach, l'auteur de *Bern und seine Landschaft*,

et M. Conradin von Moor, l'historien le plus récent et le plus estimé de la république grisonne.

Le nom de Donnerbühl, le lieu où s'est livré la bataille du 2 mars 1298 a dû être changé aussi en *Dornbühl*, conformément aux recherches nouvelles.

Les origines et progrès de la liberté au sein des Waldstætten ont été l'objet d'indications plus précises et auraient dû être précisées d'avantage encore.

Une addition importante a été faite en ce qui concerne les événements de Lucerne à partir de l'entrée de cette ville autrichienne dans la Confédération. Même après son adhésion à la ligue des Waldstætten, Lucerne se vit obligée d'y renoncer pour quelques années et de reprendre le bât des ducs d'Autriche.

Les origines de la Confédération suisse proprement dite sont toujours la grande difficulté de l'enseignement historique et de l'historiographie elle-même. Le système de Kopp de Lucerne, dont M. Rilliet de Constant a donné à la Suisse romande une traduction libre, complétement neuve par la science personnelle de l'interprète et son talent de style, a semblé à M. Daguet trop excessif pour être admis en plein dans un livre destiné à éveiller et à maintenir le patriotisme. D'ailleurs les objections de feu M. Edouard Secrétan, de si regrettable mémoire, et de M. Ed. de Muralt au système absolu des sceptiques n'ont pas été résolues par ces derniers. On peut voir d'ailleurs les tristes fruits que porte avec elle la manie de démolition qui s'est emparée de certains esprits par la mauvaise guerre qu'ils font à Winkelried et à Rodolphe d'Erlach. D'autre part, impossible de maintenir entièrement la tradition ancienne en présence de la contradiction des documents et de la tradition, de la fausseté manifeste de certains épisodes, à moins de ne pas tenir plus de compte de la science que des *faiseurs d'abrégés* qui écrivent sur l'histoire nationale sans l'avoir jamais étudiée. La recette est toute trouvée ; on prend un ou deux livres et on compose là-dessus un récit tant bien que mal.

Tant que la controverse relative aux origines de la Confédération n'est pas terminée et que la science n'a pas dit son dernier mot, on ne peut faire un crime à l'auteur de reproduire la tradition telle quelle. Mais on ne peut pas trouver mauvais non plus qu'il la donne pour ce qu'elle est en la mettant en petit texte dans son livre, en attendant une solution de la question dont la discussion approfondie ne peut être abordée dans un ouvrage élémentaire.

Une dernière remarque. Ce n'est pas l'histoire ancienne seulement qui a reçu des additions notables. L'histoire contemporaine a été conduite jusqu'à l'événement capital de notre temps : la Révision fédérale.

CARTE DE LA FRANCE, par EHRARD. Hachette.

La correspondance parisienne du *National suisse* du 27 juillet 1874 nous apprend que M. Ehrard vient de publier chez Hachette une *Carte de la France* qui est bien un des chefs-d'œuvre les plus réussis qu'il soit possible de voir. Grâce à un relief étonnant et à une combinaison de teintes, la France

est là vivante et parlante, pour ainsi dire. Désormais, ajoute l'auteur, nous pouvons défier le fameux établissement cartographique de Justus Perthes, à Gotha, et rivaliser avec les atlas de Stieler et de Kiepert, *confus et embrouillés comme l'érudition allemande elle-même.*

Nous voulons bien croire que la cartographie fait de réels progrès en France, et nous désirons que l'enthousiasme du *reporter* du *National* pour la carte de M. Ehrard soit partagé par tous les hommes compétents, mais nous nous élevons de toutes nos forces contre le jugement léger, pour ne pas dire plus, porté sur les atlas de Stieler et de Kiepert, qui sont fort bien faits et qui ont rendu de très-grands services à l'enseignement. La France n'a rien produit encore de pareil, et c'est un mauvais moyen de se faire apprécier que de chercher à dénigrer ce que font les autres. A. Biolley.

Méthode de calcul pratique pour les écoles populaires et normales de la Suisse, par M. Jacob Egger, inspecteur d'écoles. Wyss, Berne, quatrième édition.

Les ouvrages de M. Egger sont connus et jouissent d'une considération méritée. Cette nouvelle édition a reçu des additions considérables entre autres en ce qui concerne le système des poids et mesures et le système monétaire français. En revanche, on a retranché quelques longueurs.

M. Egger a publié, il y a quelque temps, une géométrie pour les écoles secondaires dont on dit beaucoup de bien.

Histoire du gymnase de Wolfenbuttel (Geschichte des Gymnasiums von Wolfenbuttel. 1re livraison, par le docteur Holdewey, premier professeur ou maître principal à Wolfenbuttel. Bindseil 1874. 64 pages in-4°.

L'histoire de ce gymnase a été écrite au siècle dernier, mais elle demandait d'être revue, éclairée par des sources inconnues aux monographes de cette époque et ensuite continuée jusqu'à nos jours. C'est ce qui a été fait par l'honorable auteur avec conscience, lucidité et talent.

Comme beaucoup d'autres gymnases d'Allemagne, celui de Wolfenbuttel doit son origine à la Réformation et surtout au duc Jules de Brunswick. Mais la parcimonie du prince et la lutte des partis religieux suivie de la persécution de certains maîtres jettent un voile assez sombre sur l'état intellectuel de cette époque. L'école, néanmoins, se maintint et prospéra sous ses successeurs. Dans cette première livraison qui s'arrête au commencement du 19me siècle, M. Holdewey nous donne la statistique du personnel enseignant, le programme des leçons tel qu'il a été en vigueur de 1509 à 1583, la liste des manuels en usage dans les diverses classes.

Récits enfantins à l'usage des salles d'école et des salles d'asile, par Mme Pauline Forney. Paris, Hachette 1874. 131 pages.

Ces petits récits, ornés de vignettes qui rendent les scènes principales plus présentes à l'esprit, sont tout à fait appropriés à l'enfance et respirent une morale pure. Tous les éléments de ces récits sont puisés dans la vie ordinaire, et partant, ont une réalité qui manque à plus d'un ouvrage composé

soi-disant pour l'enfance. Cette morale en action se compose de beaux traits, il est vrai, plutôt que d'exemples de vice puni, comme on en trouve dans les contes moraux. Mais si ces traits se rencontrent assez communément parmi les enfants, et si la lecture de cet écrit peut en suggérer d'autres pareils, personne n'aura à s'en plaindre.

La place de ce petit livre est dans les familles et les bibliothèques populaires.

GRAMMAIRE accompagnée de dictées-exercices, par Mme PAPE-CARPENTIER avec la collaboration de M. FLEURY, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg, 268 pages in-12. Hachette, édition spéciale pour les garçons.

Encore une grammaire qui nous a l'air d'être à l'usage des salles d'asile. Pour en bien juger, il nous faudrait avoir sous les yeux l'ouvrage entier ou les ouvrages qui précèdent, parce que le volume que nous annonçons fait partie d'un cours dont il forme la partie moyenne. Ce qu'il y a de bien ici, d'un peu neuf, ce sont les exercices et les charmantes histoires qui accompagnent chaque explication. Les principales exceptions sont aussi mises en relief avec discernement, témoin les vers suivants imaginés pour graver dans l'esprit des enfants les mots en *ou* qui prennent le *x* au lieu de *s*.

Près d'un ruisseau qui serpente
En courant sur les *cailloux*,
Près d'une tour chancelante
Où se cachent les *hiboux*,
Auprès d'un carré de *choux*
Dont la feuille est découpée
Par des milliers de *poux*,
Marguerite est à *genoux*
Au milieu de ses *joujoux*
Et paraît fort occupée
A se parer de *bijoux*.

CHRONIQUE SCOLAIRE

BERNE. *Jura bernois.* — Un article du *Berner Schulblatt* intitulé : *Les deux voix du Jura*, donnent des renseignements instructifs et importants sur la situation scolaire de cette contrée.

A la suite de l'enquête ouverte sur les écoles du Jura par la direction de l'instruction publique, une série de réformes a commencé à s'opérer dans l'organisation de l'instruction publique de la partie française du canton. La première regarde l'inspection des écoles primaires qu'il s'agit de confier à des hommes entendus et à la fois circonspects et énergiques de l'ancien canton. Cette mesure a été jugée nécessaire pour mettre de la vie où il n'y avait que des formes stériles.

Une seconde mesure consiste dans l'introduction de manuels, de livres de lecture, de recueils de chant, de cahiers de calcul. Des cours donnés aux instituteurs initient ces derniers à la manière de s'en servir.

Le 23 mai, le synode du cercle de Porrentruy était réuni à Courgenay et le président de l'assemblée cherchait à lui faire comprendre la nécessité des réformes précédentes, en insistant sur les mauvais côtés de la situation tels que les a signalés l'enquête qui vient d'avoir lieu et qui peuvent se résumer dans ces termes: *esprit de clocher étroit, absence d'esprit suisse et bernois chez les instituteurs d'abord et au sein de la jeunesse ensuite.*

Un instituteur prenant alors la parole s'exprima à peu près de la manière suivante: Tout ce qu'on vient de nous dire est bel et bon, j'en reconnais la vérité. Mais si on a le droit d'exiger de nous que nous marchions avec le temps, que nous fassions une réalité des livres, règlements et programmes, c'est aussi à la condition qu'on nous rende la chose possible par une amélioration de notre position matérielle. Il ne faut pas que l'État ressemble à un cocher qui fouette son cheval d'une main et le retient de l'autre. Il ne faut pas que le gendarme, l'employé de bureau et de péage soient mieux rétribués que le maître d'école. De tous les moyens, le meilleur pour faire avancer l'école, c'est celui qu'employait l'empereur Joseph pour aider à une pauvre femme malade, en écrivant sur le cahier de son fils: *Bon pour tant sur la caisse impériale.* Dans le Jura, les jeunes gens à talent qui se consacrent à l'enseignement sont rares, parce que les arts mécaniques, l'horlogerie, par exemple, leur offrent des ressources et une perspective qui leur font défaut dans leur carrière pénible et ingrate.

Voilà ce que nous sommes réduits à traduire du *Berner Schulblatt* ou du *Bund*, puisque la correspondance du crû fait défaut. C'est pourtant de Porrentruy directement que nous aimerions à tenir nos informations. Sur un point surtout, il nous importerait d'entendre une voix du Jura même, c'est-à-dire la manière dont on accueille et apprécie sur place les mesures dont il est question en tête de cet article, ainsi que sur les griefs mis à la charge du corps enseignant. Certainement, la partie française a bien des choses à apprendre de la partie allemande du canton. Mais il est des différences résultant de la langue et du caractère propre de la population française dont il est impossible de ne pas tenir compte sans détriment pour la culture intellectuelle elle-même. L'absorption totale n'est ni utile, ni légitime.

Le *Berner Schulblatt* semble très-bien comprendre lui-même que pour l'enseignement primaire et secondaire l'uniformité absolue est un mal comme la centralisation absolue dont elle dérive. C'est à propos de l'assemblée générale des instituteurs allemands qui, réunis à Breslau, ont exprimé le vœu de voir la même législation s'étendre à tout l'empire. De plusieurs points de l'Allemagne on proteste contre cette manifestation, et le *Berner Schulblatt* cite à ce sujet le langage des opposants: « Ce n'est pas dans l'intérêr de » notre culture intellectuelle que nous avons mis fin à la trop grande multi- » plicité des Etats et que nous avons dû conquérir l'unité de l'empire. Cette » unité était réclamée par notre sûreté et notre puissance nationale, par les » besoins militaires et par le développement intérieur du droit. Cette unité réa- » git heureusement sur notre santé intellectuelle. MAIS LA VARIÉTÉ ET LA RI- » CHESSE DE NOTRE CULTURE, LA LIBERTÉ DE NOTRE SCIENCE ET DE NOTRE LITTÉ- » RATURE ONT ÉTÉ SINGULIÈREMENT FAVORISÉES PAR LE MORCELLEMENT FÉDÉRATIF » DE L'ALLEMAGNE, et nous voulons maintenir dans ce domaine la liberté pour » chaque membre, chaque province de travailler comme ils l'entendent et ne » pas leur endosser une camisole uniforme. » La *Gazette de Cologne* s'exprime dans le même sens.

Neuchatel. — Nous avons sous les yeux le 41me compte du fonds de secours et de prévoyance établi en faveur du corps enseignant primaire de ce canton. L'actif de ce fonds est de fr. 105,115. Il a éte, pendant l'exercice de 1873, payé en pension à 103 sociétaires la somme de fr. 11,426, et en secours aux sociétaires fr. 1,445. Pendant cet exercice, le capital s'est augmenté de fr. 4,566»80.

Le compte est approuvé par le Comité central de la Société des instituteurs (Grisel, Guyot, Renaud) les auditeurs de compte et le délégué de l'instruction publique, M. Jean Mentha, secrétaire de ce dicastère.

Schaffhouse. — Il résulte de l'enquête officielle des docteurs Ott et Ritzmann que sur 19 élèves portant lunettes qui suivent les cours du gymnase, la plupart ne sont pas myopes de naissance et ne le sont devenus qu'en raison des tâches et devoirs excessifs qu'on leur a donnés à l'école. Le mauvais éclairage et la mauvaise disposition des tables et bancs d'école y ont aussi contribué. Les médecins en question proposent comme remèdes à cet état de choses : la réduction des devoirs domestiques, l'augmentation des leçons de gymnastique, l'obligation de faire partie du corps des cadets, une meilleure organisation du mobilier scolaire et l'appropriation des bancs à la taille des élèves, une bonne distribution des objets d'études, le placement des leçons qui tendent l'œil sur les heures les plus claires du jour et l'introduction de dix minutes de repos après chaque leçon, avec obligation pour l'élève de passer ce temps en plein air, et un certain discernement dans le choix des verres de lunettes. (*Berner Schulblatt*).

Fribourg. — Comme on le voit par le catalogue de l'école moyenne libre de Bulle qui vient de sortir des presses de MM. Marmier et Bielmann, cette école n'a eu que 13 élèves. Mais grâce à la fermeté du conseil communal et de la population libérale du chef-lieu de la Gruyère, cet établissement a une existence assurée et finira par triompher des difficultés d'une situation pénible. Sans persévérance on ne fait rien, avec elle, tout. *Labor improbus omnia vincit.*

France. (*Savoie.*) — Le *Courrier des Alpes*, écho de la Savoie et le *Patriote savoisien* donnent tous deux d'intéressants détails sur la distribution des prix aux écoles communales de Chambéry que continue à diriger avec un zèle et une intelligence remarquables M. Joseph Rey, professeur de l'ancienne école cantonale de Fribourg. M. Rey avait ouvert la séance par un discours substantiel (c'est le *Courrier des Alpes* qui le dit) et plein de très-bons conseils aux parents sur le concours qu'ils doivent prêter aux maîtres dans l'éducation de leurs enfants.

Le préfet du département, qui présidait à la solennité, a remercié les instituteurs et proposé à l'exemple de la jeunesse les hommes illustres ou utiles dont la Savoie a produit un grand nombre que M. le marquis de Ville de Travernay énumère avec détails.

« Comme toujours, dit le *Patriote savoisien*, la population s'était portée en » foule à cette solennité qui est, entre toutes, celle qui obtient le plus de » sympathie à Chambéry, où nos écoles sont populaires, très-populaires. »

Prusse. — La société berlinoise de Frœbel a ouvert un concours de 200 marcs d'empire pour le meilleur travail sur la question suivante : « De quelle « façon doit être établi le lieu du Jardin d'enfants de l'école proprement » dite. » Les mémoires, rédigés en allemand, doivent être expédiés à M. Lu-

ther, directeur d'école, Melchiorstrasse, n° 15, à Berlin. Le concours sera clos le 15 février et le prix décerné en avril 1875.

Italie. — M. Veniali, le rédacteur du *Nuevo Educatore* de Mantoue et directeur des écoles municipales de cette ville, est libre-penseur et comme tel il refuse de diriger et de surveiller l'enseignement catholique. Mais comme la loi veut que le directeur s'occupe de cet enseignement, et que le conseil municipal tient la main à cette prescription, M. Veniali donne sa démission. « Que le lecteur, dit M. Veniali, voie l'étrange agencement des choses. Le » premier endroit où j'ai servi en qualité de maître élémentaire voulait » m'imposer l'obligation d'enseigner aux élèves la manière de servir la « messe. Je m'en allai plutôt que de me rendre à cette prétention insensée. » Actuellement, le municipe que je sers depuis cinq ans veut que j'assume » la responsabilité de l'enseignement catholique, et je m'en vais encore. » Par les lettres échangées entre M. Veniali et le syndic ou premier magistrat municipal de Mantoue, on voit qu'il y a encore quelques petits conflits d'organisation.

MAXIMES ET PENSÉES

« Les femmes n'ont fait ni l'Iliade, ni l'Enéide, ni la Jérusalem délivrée, » ni Phèdre, ni Athalie, ni Rodogune, ni le Misanthrope, ni Tartufe, ni l'E- » glise de saint Pierre, ni l'Apollon du Belvédère ; elles n'ont inventé ni l'al- » gèbre, ni le télescope, mais elles font quelque chose de plus grand que » tout cela : c'est sur leurs genoux que se forme ce qu'il y a de plus excel- » lent dans le monde ; un honnête homme et une honnête femme.

Joseph de Maistre. »

« La femme la plus digne du titre de femme de mérite est celle qui, si ses enfants venaient à perdre leur père, serait capable de le remplacer. »

PARTIE PRATIQUE.

Controverse grammaticale sur le cours de langue du Père Girard.

(*Suite.*)

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

XIV. N° 38. *Syntaxe*, chap. 3. — Le Père Girard considère le mot *quel* comme un *adjectif*, c'est-à-dire comme ce qu'on appelle ordinairement *adjectif qualificatif*. Il me semble qu'il serait mieux et plus logique de le considérer comme un article, à l'exemple des grammairiens ordinaires qui le nomment *article déterminatif indéfini* ; il serait alors article indéfini, ou encore article interrogatif, si on voulait établir cette classe.

XV. N° 39. *Syntaxe*, chap. 3. — Le Père Girard croit que la deuxième personne du singulier de l'impératif prend un *s* pour tous les verbes des trois dernières conjugaisons. Il y a là une petite inexactitude. Tous les verbes de la première conjugaison et quelques-uns de ceux de la deuxième (ceux terminés en *cueillir, frir, ouvrir* s'écrivent sans *s* à la deuxième personne du

singulier de l'impératif, les autres verbes prennent *s* excepté *avoir* et *savoir* (*aie*, *sache*).

XVI. N° 40. *Syntaxe*, chap. 3. — Observation relative à une note mise en marge du manuscrit par M. Rendu 1) portant que *voici*, *voilà* sont des prépositions. M. C. se range à l'opinion du Père Girard.

XVII. N° 41 et suivants. *Conjugaison*, chap. 2. — On y parle de l'accord du participe, et on n'en a pas encore exposé les règles; elles ne le sont qu'au numéro 48 et suivants de la syntaxe. Même observation pour l'accord du participe avec le mot *en* et pour les participes des verbes pronominaux. Je ne sais si cette mauvaise disposition aura échappé aux yeux du Père Girard à cause des nombreux remaniements qu'il a faits de son œuvre, ou s'il a eu ses raisons pour en agir ainsi sciemment; mais dans ce dernier cas, je ne vois point ses raisons, et je ne sais quelles elles peuvent être.

XVIII. N° 50. *Syntaxe*, chap. 3. — Les participes *fuit*, *craint* et *plaint* ne prennent pas d'*e* muet au féminin, sans doute pour ne pas être confondus avec les noms féminins *fuite*, *crainte*, *plainte*. Ainsi lit-on dans l'ouvrage. D'abord le participe passé de *fuir* fait *fui* et non *fuit* et par conséquent au féminin *fuie*. Je pense que les participes *craint* et *plaint* doivent avoir un *e* au féminin. Il est pourtant vrai que cette variabilité choque l'oreille au féminin, et même quelques grammairiens sont de l'avis du Père Girard et donnent la même raison qui ne me paraît pas excellente. On sait, du reste, que Racine a dit: « Quelques personnes se sont plaintes. » L'académie adopte craints, plaints.

XIX. N° 51. *Syntaxe*, chap. 3. — Le Père Girard dit que lorsque le participe passé n'a pas d'autre objet que le mot *en*, le participe doit rester invariable, quoique *en* le précède. Les grammairiens sont loin d'être d'accord sur cette règle. Lorsque le mot *en* est mis pour de cela, que le de est réellement une préposition, que le mot *en* est par conséquent un vrai régime indirect, pas de doute qu'il ne peut faire varier par lui même le participe. Exemple : cette personne me veut du bien, j'en ai déjà reçu beaucoup de bienfaits. *En* est mis ici pour d'*elle*, le participe ne peut s'accorder avec *en*. Mais lorsque *en* est mis pour *de lui*, d'*elle*, de *cela*, dans le sens de *de* signifiant *quelque*, le mot *de* n'est plus une préposition, c'est un article véritable, *en* n'est plus un régime indirect, il représente un véritable régime direct, et doit être réellement lui-même un *régime direct*, un objet. Alors il peut faire varier le participe, ce me semble, ainsi que le disent logiquement certains grammairiens. Exemple : Il y a des troupes et il *en a demandées* aux autres peuples de la Grèce. Ici *en* est mis pour des troupes, quelques troupes ; qui empêche qu'il ne demande l'accord du participe? Autre exemple: « Combien de *personnes* il a trompées! d'après la règle du collectif partitif et du consentement de tous les grammairiens, le participe *trompées* s'accorde avec de *personnes*. Et cependant certains grammairiens nous disent qu'en remplaçant ce mot par *en* qui veut dire absolument la même chose, il faudrait dire: combien il *en a trompé*! Le participe invariable uniquement à cause de ce mot *en*. Mais quelle est leur raison? On ne peut le savoir. A cela j'ajouterai que Racine a dit: « Ah malheureuse! combien j'*en* ai déjà *perdues*. »

XX. N° 55. *Syntaxe*, chap. 4. — La construction *au* pourrait et devrait,

1) M. Ambroise Rendu, membre du conseil royal de l'instruction publique le plus influent pour ce qui concernait l'instruction primaire.

ce me semble, être indiquée à l'article si cela est possible, comme je le crois, il deviendrait nécessaire d'opérer cette transposition.

XXI. N° 67. *Syntaxe*, chap. 6. — C'est dans cet article que le Père Girard expose que l'infinitif a un sujet. J'en ai parlé plus haut.

XXII. N° 57. *Conjugaison*. — Ce que le Père Girard dit à la fin de cet article est un point important et assez curieux de grammaire générale. Cependant, il paraît certainement obscur pour bien des maîtres ; il aurait besoin, ce me semble, d'un développement un peu plus considérable pour les maîtres. Les élèves, à la rigueur, pourraient s'en passer.

XXIII. N° 67. *Conjugaison*. — L'explication que le Père Girard donne de l'emploi du mot *il* dans les verbes impersonnels qui expriment l'état de la température, est peut-être hasardée, du moins lorsqu'il dit que ce mot *il* représente le mot ciel, atmosphère : il pleut, le *ciel* pleut, l'atmosphère pleut. Il vaudrait mieux, je crois, dire aux élèves que c'est un tour propre à la langue française et dont on ne peut expliquer ni la raison, ni l'origine.

XXIV. N° 91. *Syntaxe*. — Dans cet exemple : le *frère a plus de livres que sa sœur*, le Père Girard fait analyser ainsi : le *frère* sujet, *a* verbe, des *livres* objet, *plus que sa sœur*, déterminatif de quantité. D'après les changements que j'ai indiqués plus haut, on dirait : le *frère* sujet, *est* verbe, *ayant* attribut, *des livres* objet ; *plus* ou *plus que* complément de quantité ; *la sœur* complément du complément, ou bien, *plus que la sœur n'a de livres*. C'est là l'expression véritable, claire, naturelle de la pensée. Cependant, la première manière d'analyser pourrait certes bien être préférée surtout si, comme je le crains, cette explication d'une seconde proposition demandait qu'on portât l'explication de ces sortes de phrases à la deuxiéme partie, sinon je préférerais la deuxième manière.

XXV. N° 97. *Syntaxe*. — Dans ce numéro, le Père Girard parle des superlatifs, mais il ne dit pas qu'il y en a de deux sortes, *relatifs* et *absolus*. Il paraît même ne vouloir désigner que les superlatifs relatifs qui se forment dit-il, au moyen des mots *plus*, *mieux*, *moins*, précédé de *le*, *la* ou *les*. Il ne dit pas un mot des superlatifs absolus qui se forment aussi avec *plus*, *mieux*, *moins*, mais précédé de *le* toujours invariable, ou bien qui se forment au moyen des mots *très*, *fort*, *extrêmement*, etc. Je ne sais pour quelle raison le Père Girard a supprimé ces superlatifs importants à connaître et à distinguer.

XXVI. N° 92. *Syntaxe*. — Voici, ce me semble, une contradiction dont j'ai, du reste, déjà parlé et qui se trouve dans le Père Girard de même que chez beaucoup de grammairiens. Il faut écrire, dit le Père Girard, le participe variable dans cette phrase : « Que de fautes j'ai commises ! » C'est très-bien. Mais si, comme je l'ai dit plus haut, on remplace *de fautes* par *en* qui tiendra la place, représentera exactement la même idée, jouera le même rôle nous devons écrire, d'après le Père Girard, que j'en ai *commis* ! sans faire varier le participe. Je ne vois pas la raison légitime de cette invariabilité.

(A suivre.)

Dernières nouvelles. — Les conférences générales des instituteurs neuchâtelois traiteront, le 24 septembre, la question de l'instruction militaire à l'école primaire.

Le Rédacteur en chef : A. Daguet.